

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE *16179*
LYON

Dénomination : HPL PARTICIPATIONS
n° de gestion : 2009B02312
n° d'identification : 512 622 812
n° de dépôt : A2012/014179
Date du dépôt : 13/06/2012
Pièce : Ordonnance du Président



4150577



4150577

68725
3768

12091331

121590001

- 7 JUIN 2012

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE AUX APORTS
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

payé par
BCD
v 2 rue de aelfui. l'orange
Envoyé par Baron

Le soussigné Hervé LEGROS,

T NO 825

Agissant en qualité de Président de la société **HPL PARTICIPATIONS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 4 allée Claude Debussy, 69130 Ecully, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 512 622 812 RCS Lyon,

Ayant Maître Cécile BARON, domiciliée au cabinet **DROIT CONSEIL & PATRIMOINE**, 42 rue de Créqui, 69006 Lyon, pour avocat constitué.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société HPL PARTICIPATIONS envisage de procéder à une augmentation de son capital social au moyen d'apport de titres sociaux de la société suivante:

HPL PROMOTION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 80 000 euros, ayant son siège social sis 4 allée Claude Debussy, bât C D, 69130 Ecully, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 451 283 600 RCS Lyon.

Cet apport peut être évalué globalement à HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (850 000 €) sous réserve des vérifications prévues par la loi.

Est jointe à la présente requête une note descriptive des apports, de l'apporteur et de la Société bénéficiaire.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner, en application des dispositions des articles L. 225-147, R. 225-7 et R. 225-136 du Code de commerce, tel Commissaire aux apports qu'il vous plaira, ayant pour mission :

- d'apprécier et évaluer les apports consentis par Monsieur Hervé LE GROS ;
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés,
- d'établir un rapport contenant les mentions réglementaires, qui sera mis à la disposition de l'associé unique et déposé au Greffe du Tribunal de commerce dans les délais prévus par les textes réglementaires.

Fait à Lyon

Le 5 juin 2012

DROIT CONSEIL & PATRIMOINE
SOCIETE D'AVOCATS

42 rue de Créqui 69006 LYON
Tél. 04 37 43 14 30 Fax 04 37 43 15 42
RCS 501 007 497 Lyon

Cécile BARON



5€

PA97770

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de LYON, assisté ^{du} ~~de Monsieur le~~ Greffier,

Vu les articles L. 225-147, R. 225-7 et R. 225-136 du Code de Commerce,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Désignons en qualité de Commissaire aux Apports, en vue de l'augmentation de capital de la société **HPL PARTICIPATIONS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 4 allée Claude Debussy, 69130 Ecully, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 512 622 812 RCS Lyon, au moyen d'apport de titres sociaux de la société **HPL PROMOTION** :

Monsieur Philippe EYRAL
21 quai Saint Vincent
69283 LYON Cedex 01

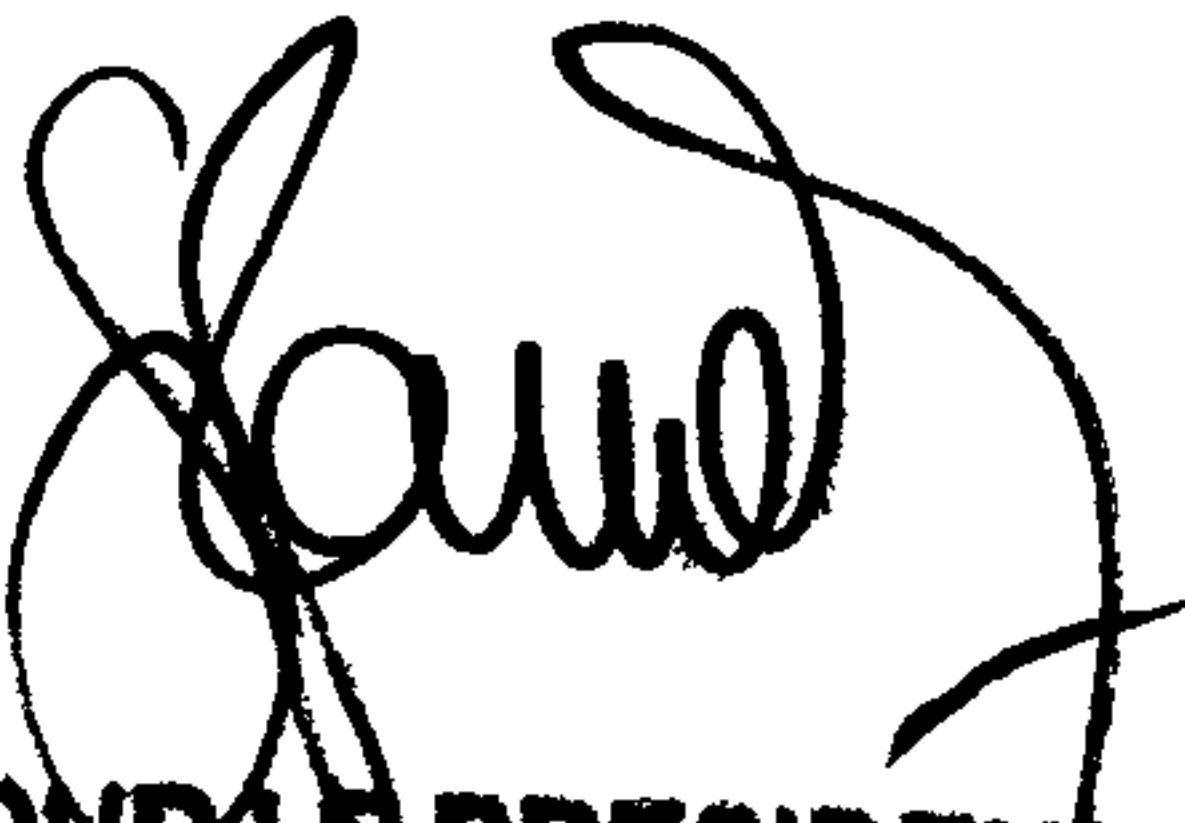
Disons que le sus-nommé exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et établira le rapport qu'il convient ;

Disons qu'il nous sera référé en cas d'empêchement ou de refus du sus-nommé ;

Fait et donné à LYON,

Le 07, JUIN 2012

Le Président


POUR LE PRESIDENT
LE JUGE DELEGUE
G. RECCAH

le Greffier,


E. MERGEY

